

**Objet : Continuité
pédagogique pour les
apprentis de l'ENSICAEN**

Caen, le mercredi 15 avril 2020

Copie aux maîtres
d'apprentissage, services de
ressources humaines et
apprentis

Dossier suivi par :

Wilfried AUBRY

*Directeur Adjoint des
Etudes à l'ENSICAEN*

6 boulevard Maréchal Juin
14050 Caen Cedex 4

wilfried.aubry@ensicaen.fr

A l'attention des entreprises accueillant des apprentis scolarisés à l'ENSICAEN.

Vous accueillez dans votre entreprise un ou plusieurs apprentis-ingénieurs de l'ENSICAEN au sein de vos équipes. Comme nous vous l'avions annoncé le 18 mars dernier, l'ENSICAEN a été fermée et n'accueille plus de public. Le gouvernement a annoncé que dans l'enseignement supérieur les cours et les examens en présentiel ne reprendront qu'à la rentrée de septembre 2020.

La conséquence, pour les apprentis ingénieurs, est qu'ils doivent rester sous la responsabilité de leur entreprise et qu'ils doivent suivre les règles de travail fixées par cette dernière.

Une continuité pédagogique a été mise en place et est maintenant structurée par nos équipes pédagogiques. Pour cela nous utilisons différents outils selon les enseignements : plateforme d'échange de documents et de forum (Moodle), moyens de visioconférence (Teams, Big Blue Button...), mail ou encore messageries instantanées. Pour chaque diplôme préparé, l'équipe pédagogique organise un planning permettant à l'apprenti(e) d'assurer un suivi de ses apprentissages. Chaque responsable pédagogique reste en communication avec les apprentis et prend soin de maintenir ce contact.

A l'origine, mi à fin avril étaient prévus les retours à l'école des apprentis de 2^{ème} année et en entreprise des apprentis de 1^{ère} et 3^{ème} années. Bien entendu, tous les apprentis restent soumis aux règles de leur entreprise et ne se rendent pas à l'école.

Pour les 1^{ères} et 3^{èmes} années et jusqu'à la prochaine période école, l'apprenti(e) est pleinement confié à l'entreprise qui doit soit l'accueillir dans ses locaux si les conditions sanitaires le permettent, soit être en télétravail, soit suivre les autres modalités

décidées par la structure d'accueil. **Aucun enseignement n'est prévu pour cette période**, à l'exception de quelques cours encore actifs, en accord avec les apprentis.

Pour les 2^{ème} années, l'apprenti va débiter une période de continuité pédagogique sous la responsabilité de l'ENSICAEN. **A la différence de ce que nous avons mis en place en début de confinement, nous avons maintenant prévu d'occuper totalement les apprentis avec des activités.** Bien entendu, nous sommes à l'écoute des élèves pour adapter au mieux la quantité de travail fourni. Les équipes pédagogiques sont pleinement conscientes de la difficulté d'appréhender de nouvelles matières sans avoir pu suivre de cours en présentiel ou encore de la difficulté de réaliser des travaux dirigés ou pratiques en totale indépendance. Pour réussir cette étape, nous remercions donc les entreprises de permettre à l'apprenti de se consacrer uniquement à ses activités pédagogiques sur cette période.

De plus, comme aucun retour dans nos locaux n'est possible d'ici la fin de l'année universitaire, nous allons devoir procéder à des évaluations à distance. Les modalités de ces dernières sont encore en discussion pour chaque enseignement. Plusieurs solutions s'offrent à nous : tests en ligne (de type QCM par exemple) depuis notre plateforme pédagogique, examen écrit avec scan de la copie et envoi à l'enseignant, oraux individuels réalisés en visioconférence ou par téléphone... Tous les élèves seront informés par mail des modalités, dates et heures pour les différentes épreuves.

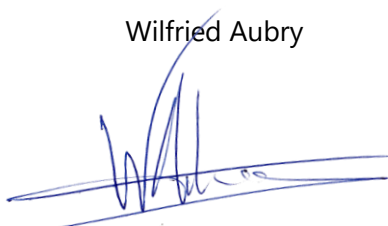
Comme pour des examens traditionnels, la participation à ces épreuves est obligatoire et les notes obtenues seront prises en compte dans l'évaluation du semestre.

Sachez, enfin, que **la campagne de recrutement de la prochaine promotion d'apprentis a débuté** et nous avons procédé aux présélections des dossiers. Ces candidats doivent encore être auditionnés avant l'annonce de leur admissibilité. Ils sont donc à la recherche d'entreprises d'accueil pour la rentrée prochaine. Nous sommes bien conscients que la priorité actuelle des entreprises n'est peut-être pas au recrutement, cependant l'école est prête à vous accompagner et à mettre en place de moyens de communication et d'échange avec nos candidats. Notre direction des relations entreprises se tient à votre disposition pour échanger avec vous et trouver les meilleures solutions pour recruter vos futurs apprentis.

Merci de la contacter directement par mail : drep@ensicaen.fr ou d'utiliser la plateforme de dépôt d'offre d'apprentissage ensicaen.jobteaser.com.

Je vous remercie de privilégier la communication par mail pendant cette période. L'équipe en charge du CFA de l'ENSICAEN reste à votre disposition pour échanger sur vos interrogations.

Wilfried Aubry



Directeur adjoint des Etudes et de la Vie Etudiante de l'ENSICAEN